

RELEVÉ ANNUEL DE PIÈGEAGE DÉPARTEMENT
DE LA MANCHE

Bilan de la saison de piégeage

Du 1 juillet 20 Au 30 juin 20

Nom et prénom du piégeur agréé :

Adresse :

Code postal : Commune :

N° d' agrément : TEL :

Ce document est à retourner avant le 30 septembre à la :
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service environnement boulevard de la Dollée
BP 60355 50015 saint Lo cedex adresse mail : ddtm-se-fnb@manche.gouv.fr

Je n' ai pas pratiqué d' activité de piégeage cette année.

COMMUNE PIÉGÉE :

	Nb de prises par catégorie de piège				Nb de jours piégés dans la saison
	1	2	3	4	
RENARD					
FOUINE					
RAGONDIN					
RAT MUSQUE					
VISON D'AMERIQUE					
RATON LAVEUR					
CHIEN VIVERRIN					
CORBEAU FREUX					
CORNEILLE NOIRE					
PIE BAVARDE					
ETOURNEAU					
Espèces non nuisibles et relâchées en l'état					
GEAI DES CHENES					
CHOUCAS DES TOURS					
BLAIREAU					
MARTRE					
PUTOIS					
BELETTE					
HERMINE					

Nous signaler toutes les captures de loutres accidentelles ou les observations de l'espèce sur le terrain.

COMMUNE PIEGEE

	Nb de prises par catégorie de piège				Nb de jours piégés dans la saison
	1	2	3	4	
RENARD					
FOUINE					
RAGONDIN					
RAT MUSQUE					
VISON D'AMERIQUE					
RATON LAVEUR					
CHIEN VIVERRIN					
CORBEAU FREUX					
CORNEILLE NOIRE					
PIE BAVARDE					
ETOURNEAU					
Espèces non nuisibles et relâchées en l'état					
GEAI DES CHENES					
CHOUCAS DES TOURS					
BLAIREAU					
MARTRE					
PUTOIS					
BELETTE					
HERMINE					

COMMUNE PIEGEE

	Nb de prises par catégorie de piège				Nb de jours piégés dans la saison
	1	2	3	4	
RENARD					
FOUINE					
RAGONDIN					
RAT MUSQUE					
VISON D'AMERIQUE					
RATON LAVEUR					
CHIEN VIVERRIN					
CORBEAU FREUX					
CORNEILLE NOIRE					
PIE BAVARDE					
ETOURNEAU					
Espèces non nuisibles et relâchées en l'état					
GEAI DES CHENES					
CHOUCAS DES TOURS					
BLAIREAU					
MARTRE					
PUTOIS					
BELETTE					
HERMINE					